



NEOVACS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Agence nationale de la recherche (ANR) soutient le développement d'un vaccin thérapeutique à ARN contre les allergies

Suresnes, le 10 janvier 2025 – 8h CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV), société biopharmaceutique à un stade préclinique développant de nouvelles thérapies pour des maladies inflammatoires et auto-immunes, est fier d'annoncer le soutien de l'Agence nationale de la recherche (ANR) à un deuxième programme de développement de vaccin thérapeutique ARN messenger (ARNm) ciblant, cette fois, les IgE pour le traitement des maladies allergiques. Le projet « *Allergyvacs2* » a été retenu par l'ANR pour recevoir une subvention de plus de 600 k€, qui commence à être versée en ce début d'année 2025.

Ce développement est mené conjointement par Néovacs et l'équipe INSERM du Dr Laurent Reber au sein de l'Institut Toulousain des Maladies Infectieuses et Inflammatoires (Infinity).

Un enjeu de santé publique majeur

Actuellement, la prévalence des maladies allergiques est estimée entre 15% et 30% aux Etats-Unis et en Europe, affectant adultes et enfants. D'ici 2050, l'OMS estime qu'une personne sur deux sera atteinte d'une maladie allergique, ce qui fait de l'allergie un enjeu de santé publique majeur.

Les immunoglobulines E (IgE) jouent un rôle clé dans l'allergie. De fait, la présence d'IgE spécifique d'un allergène est utilisée dans le diagnostic et le suivi des maladies allergiques. Chez les sujets allergiques, la liaison des allergènes aux IgE induit une réaction rapide aboutissant à la libération de l'histamine et d'autres médiateurs inflammatoires responsables des manifestations cliniques de l'allergie. De ce fait, les IgE représentent une cible thérapeutique majeure dans l'allergie.

Des premiers résultats très prometteurs

L'objectif principal du programme porté par Néovacs est d'apporter la preuve de concept de l'efficacité et de la sécurité d'un vaccin ARNm anti-IgE. Ce vaccin serait en mesure d'induire une réponse anticorps contre les IgE surproduites dans les maladies allergiques. Des études permettront de caractériser dans des modèles animaux l'innocuité et l'immunogénicité de ce vaccin ARNm. L'efficacité de ce vaccin sera évaluée dans des modèles d'anaphylaxie, qui est la réaction allergique la plus sévère.

Pour rappel, Néovacs a annoncé en mai 2024 la supériorité de son vaccin thérapeutique de type ARNm, comparé au vaccin protéique, dans une étude chez le primate non humain pour le traitement de l'asthme avec son produit IL-4 IL-13¹. L'efficacité des vaccins de type ARNm contre ces cibles persistent à long terme, puisque le niveau des anticorps neutralisant étaient encore important après 6 mois.

Le programme subventionné vise à aboutir à l'identification d'un candidat vaccin ARNm sûr et efficace pour être en mesure d'initier des études cliniques à l'issue de cette période de financement.

¹ [Supériorité du vaccin à ARNm en traitement des allergies chez le primate non humain](#)

Un financement de plus de 600 k€

Le programme est doté d'un financement de plus de 600 k€ réparti entre les partenaires et couvrant une large part des dépenses engagées.

Cette subvention a été attribuée dans le cadre de l'Appel à projets générique 2024 (AAPG 2024), principal appel de l'ANR qui s'adresse à toutes les communautés scientifiques et à tous les acteurs publics ou privés impliqués dans la recherche française. Il doit permettre aux chercheurs et chercheuses des différents domaines scientifiques, d'accéder, en complément des financements récurrents qui leur sont alloués, à des co-financements sur un grand nombre de thématiques de recherche, finalisées ou non.

Vincent Serra, Directeur Scientifique de Néovacs, déclare : « *Le rôle majeur de notre plateforme ARNm, mise en place pour le programme Asthme, s'étend désormais à notre projet IgE. Cette avancée démontre la pertinence et la robustesse de cette technologie pour Néovacs, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives thérapeutiques dans le traitement de maladies immunitaires et inflammatoires. Nous sommes convaincus que cette approche innovante sera un vecteur clé pour le développement de solutions thérapeutiques de demain.* »

Le Dr. Laurent Reber ajoute : « *A l'heure actuelle, il n'existe pas de thérapie efficace sur le long-terme pour le traitement de l'allergie alimentaire et d'autres formes d'allergies. Ce vaccin ARNm anti-IgE pourrait donc à terme représenter une avance majeure dans le traitement des pathologies allergiques* ».

À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française qui conduit une double activité de R&D et d'investissement. Ses produits propres sont des candidats vaccins développés à partir de sa plateforme technologique kinoïde® dans le lupus et les allergies. L'approche innovante utilise le système immunitaire du patient pour réguler la surproduction nocive de protéines (immunothérapie active) telles que l'IL-4, l'IL-13, l'IgE. **Pour plus d'informations :** www.neovacs.fr

À PROPOS D'INFINITY

L'Institut Infinity, labellisé par l'Inserm, le CNRS et l'Université de Toulouse, regroupe 15 équipes de recherche travaillant sur l'immunologie et les maladies infectieuses et inflammatoires. L'équipe dirigée par le Dr Laurent Reber possède une expertise dans le domaine des pathologies allergiques. Laurent Reber collabore depuis 2016 avec Néovacs, il est notamment co-inventeur des brevets couvrant le développement des vaccins IL-4/IL-13 et IgE. **Pour plus d'informations :** www.infinity.inserm.fr

Jérôme FABREGUETTES-LEIB
Relations Investisseurs
neovacs@actus.fr
01 53 67 36 78

Anne-Charlotte DUDICOURT
Relations Presse financière
acdudicourt@actus.fr
06 24 03 26 52

Avertissement :

La société Néovacs a mis en place (i) un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société European High Growth Opportunities Securitization Fund, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société, et (ii) un financement en ORA qui ont toutes été transférées à une fiducie, laquelle est à présent chargée de leur equitization.

Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du nombre de titres émis au profit de la société European High Growth Opportunities Securitization Fund et/ou de la fiducie.

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.